



Bers, Loez, ha Librento. Gwir lavaret gant An Tour d'Avyavast

JOURNAL REGIONALISTE HEBDOMADAIRE de la BRETAGNE et des Bretons Emigrés ABONNEMENTS: FRANCE... 1 an... 3 fr. 50

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Directeur: F. JAFFRENOU "Taldir" Secrétaire de Rédaction: Léon LE BERRE "Abalor" Administrateur: Louis GOURLET

Rédaction et Administration Rue des Carmes, CARHAIX CORNOUAILLES TARIF des INSERTIONS Ann. et Récl. 3e... 0 25

lakeont goude diwar-benn Breiz e kazetennou Pariz. Ne fel ket d'in evid kement-se, klask nac'h ar gervez a gouezaz n'euz ket pell war eul loden dez tud hor bro, hag a oa bet sikouret gant ar c'hazetennou...

pa glaskont o-unan gant sikour sorserien evel Devah, Romanah, ha Pikmann gouzout e pelec'h eo kuzet eur pourez betek muiet!

gois et des propriétaires. Elle habite le gros bourg de père en fils, et y forme une sorte de caste fermée à tout nouveau venu.

présidé le déjeuner du clergé. Les réceptions ont eu lieu à l'archevêché. Notariat L'examen à subir par les candidats aux fonctions de notaire ayant fait leur stage dans le département du Finistère est fixé au jeudi 4 octobre prochain à neuf heures du matin...

avait exactement 127 m. 436 d'altitude, alors que la rue du Télégraphe, dans le 20e arrondissement atteint 129 mètres, soit 1 mètres 56 centimètres de plus.

CARNAC UNION REGIONALISTE BRETONNE IXe CONGRES

Mardi 11 Septembre 1906 Cette fois, c'est en l'antique bourgade de St-Cornéli, non loin des monuments mégalithiques, que s'ouvre le neuvième congrès de l'U. R. B.

SPERED PARIZ

Nag ez eo kaer al labour a ra ar c'hazetennou? Daoust ha n'eo ket evel eur mouler sperejou en eur rei da grompen en eur feson skler ar pez a die beza gwir evel pepini?

Gwir eo, meur a gazetenn a ziveaz Pariz, ha nan ar re vilhana, a gouez aliez ar perc'hed-se a vo penn-kaoz ne vo kredet mui ne vo ket pell ar skrivagnerien ar muia gwirion!

Mez kazetennou Pariz o deuz ar muia da respont war gement-se. Hi dreist-holl eo a lavar aliez ar c'hontrol d'ar wirionez.

Koulskoude dre ar pez e skrivont eo a vez barnet ar Breizad gant ar Gall, hag aliez ar Vreiziz en em varn o-unan dre ar skridouze.

Eur c'hliaker kelachou a zeu en hor Bro a zeu gant zontou lakeet en e benn en Pariz, diwar-benn ar Vretonned, hag e tistro d'ar gear gant ar memez zontou.

Tud estren a oa asamblez ganin warlene, no doa ket meuldu awalc'h da rei da Vere'hed Breiz a lea d'ar mar'had abalamour ma oa o dilid ken net ha ken didarh!

Arrebeuri an tier war ar meaz, ar vesselier sired ha lugernus, enni livet warno fleur ken kaer, enni skeudennou ha poltrejou, a ziskuez mad e vez en o eaz laboureriedou hor Bro.

Hag ar Bobl breton eo an hini a zo galvet gant kazetennou Pariz, ar Bobl a vizer, ar Bobl a Louston!

Gwir eo, an dra-ze na vir ket ouz kalz anezo da zont er mare-man war hon aoc'hou, evit tremen o bakansou en hostaleriou dister a zo war bord ar mor! Ha petra baecet evid an digemer mad great d'e? Netra! nemed skridou bulumus a

CROQUIS DE MEURS UN GROS BOURG

Connaissez-vous un gros bourg? Y avez-vous jamais habité? Avez-vous goûté la vie qu'on y mène? Non. Eh bien! laissez-moi vous engager à ne jamais y aller, si vous ne voulez pas devenir le plus malheureux et le plus maussade des hommes.

J'en connais un et je suis condamné à y vivre. Il ressemble à tous les gros bourgs. Au centre de la Grande place se trouvent les vieilles halles. Trois rues y conduisent. Ces rues sont bordées de maisons basses et sales, portant de prétentieuses et ridicules enseignes: Au rendez-vous des gens du monde; Grand Hôtel de l'Univers; épicerie parisienne, etc., etc.

Tout le long du jour, les commères du logis se tiennent sur le seuil de leur porte, un tricet à la main; elles dévisagent les passants, examinent effrontément les étrangers de passage, et se racontent les cancan du jour. Le soir venu, lorsque leurs enfants sont couchés et que leurs maris se reposent des fatigues du jour, elles se retrouvent au même endroit pour se raider les mêmes colonnines, sous la leur palotte des réverbères fumeux.

Oh! la vilaine et méchante race de femmes! Tous les jours, la même torpeur monotone et accablante envahit les hommes et les choses. Le même train-train cancanier se répète. Le clerc de notaire passe, un porte-plume sous l'oreille, avec un air affairé; la clochette de la porte résonne dans le silence; deux vieilles demoiselles s'en vont bien lentement faire leur promenade quotidienne, suivies de leurs «toutous chéris»; Monsieur le Curé fait les cent pas sous ses ormes poudreux de la place, en lisant son bréviaire. Il le ferme de temps à autre pour humer avec délices une bouffe prise de l'ahac.

Le soir, à l'heure de l'apéritif, Messieurs les fonctionnaires se réunissent au Cercle démocratique et Messieurs les propriétaires à leur cercle privé. Dans chacun de ces cercles il y a un président qui pontifie solennellement et des membres qui s'annuient par habitude en l'écouterant parler.

Puisqu'il y a deux Cercles, il y a aussi deux Sociétés. L'une, qui se targue d'aristocratie, est composée des gros bourgeois, mais je ne puis me relever, je suis broyé, vais-je donc mourir sans avoir pu, à mon tour, lui faire subir toutes les tortures que j'endure? s'écriait-il.

Pendant toute la nuit, Job demeura étendu, froissant ses membres déchirés contre le roc, perdant son sang par une large blessure qu'il avait au front, subissant le supplice affreux d'entendre gronder l'océan à ses pieds, sans pouvoir rafraîchir ses lèvres brûlantes.

Vers le matin, ses forces avaient considérablement baissé, et les souffrances, la perte de son sang, avaient eu raison de sa vigoureuse constitution. Seuls, de faibles gémissements sortaient de ses lèvres.

Le soleil venait à peine de se montrer à l'horizon, lorsque passa, à quelque distance, une barque de pêcheurs. Ceux-ci venaient de jeter leurs filets, lorsqu'ils crurent distinguer une plainte humaine, au travers des mugissements de la vague. Ils prêtèrent l'oreille, et les lamentations, plus précises, plus déchirantes, arrivèrent jusqu'à eux.

Echos et Nouvelles

Mots historiques Du Cri de Paris: «M. Etienne, ministre de la guerre, a suivi à cheval les manœuvres de l'Est.»

«M. Etienne est un bel homme. A pied, il est très bien; à cheval, il est superbe... Il fut donc très admiré.» «Galopant à la tête d'un brillant état-major, M. Etienne était toujours sur la ligne du feu. Bravant tous les dangers, donnant l'exemple d'un héroïsme souriant, il faisait fi de la plus élémentaire prudence. On le vit foncer à toute allure sur une batterie qui, à ce moment, tirait dix coups à la minute. D'autres eussent salué les boulets; M. Etienne salua, lui, les canonniers et leur dit simplement: «Mes amis, je suis content de vous.»

«M. Etienne alla même si loin qu'il tomba dans un parti ennemi... Et un brave général l'aborda, le képi à la main, en disant avec un sourire: «Monsieur le ministre, vous êtes mon prisonnier!» «M. Etienne répliqua, en délatant de rire: «Voici mon épée!» «Et il lui tendit sa cravache... «C'est ainsi que notre vaillante armée se prépare aux rudes travaux de la guerre.»

Intronisation de Mgr Dubourg Rennes, 11 septembre. L'intronisation de Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, a eu lieu mardi matin. Le cortège, parti de l'archevêché, s'est rendu processionnellement, au milieu d'une foule nombreuse, à la cathédrale, où le chanoine doyen a adressé un nouvel archevêque quelques paroles de bienvenue.

Après avoir remercié, Mgr Dubourg est monté en chaire et a prononcé une allocution, puis il a donné sa bénédiction. L'archevêque a été reconduit processionnellement au séminaire, où il a

rochers, arrivèrent non sans difficulté auprès du blessé. — Trop tard, fit un homme en se penchant sur le corps du misérable. — Bah! une canaille de moins sur la terre, répondit l'autre. Si je l'avais reconnu, je ne me serais certes pas déchargé les mains et les habits pour lui. — Tu le connais donc? — Ah! je le connais, du reste, c'est un rude ivrogne. Il est arrivé un beau jour à Douarnenez, sans qu'on ait jamais su qui il était, ni d'où il venait. Allons-pous-en, mieux vaut qu'il serve de pâture aux mouettes et aux goulands, que de venir troubler, par sa présence au cimetière, le repos des nôtres.

Mais il n'est pas mort, son cœur bat encore, nous ne pouvons le laisser mourir comme un chien. — Si tu tiens à ramener sa carcasse, prenons-la, répondit le pêcheur en relevant brusquement le corps du blessé, qui poussa un gémissement et perdit connaissance.

Les deux hommes le descendirent à grand-peine dans leur barque, et la légère embarcation, glissant sur les flots, les emporta bientôt conduits à Douarnenez. — Reste à savoir où est sa tanière, se dirent les pêcheurs. Mais dans un village, deux hommes portant un blessé suffisent pour former un rassemblement. On leur eut bien vite indiqué la cabane de Job, où ses sauvages le transportèrent.

La foule suivait, échangeant ses impressions. — Voilà tout de même où conduit l'ivrognerie, dit une femme, en jetant à son mari un regard provoquant. — Ma foi, s'il meurt, ce sera un fameux débarras pour le pays, reprit un homme, en regardant le blessé avec mépris.

Il a une figure de damné; moi, il me fait peur, ajouta une jeune mère qui tenait dans les bras son enfant. Pour sûr, je n'entre pas chez lui. Toucher un maudit porte malheur, dit-on. Les mouvements que les porteurs imprimèrent à Job le tirèrent de son évanouissement; la souffrance était si forte, qu'il se mit à pousser des cris épouvantables. Son visage contracté était horrible à voir.

Conformément aux instructions de M. Clémenceau, les feuilles de présence ont été envoyées, à deux reprises différentes, dans la matinée et dans la soirée, dans les divers services du ministère de l'Intérieur.

Le matin, on a constaté l'absence d'un employé qui avait prétexté une maladie. Ce prétexte a été reconnu inexact. Dans l'après-midi, on a constaté qu'un autre employé, qui était venu le matin, ne s'était pas présenté à son bureau.

Pour ce premier manquement, le ministre a infligé aux deux employés en question un blâme formel. On a en outre reconnu que les deux médecins de service au ministère de l'Intérieur n'étaient pas à leur poste. Ils vont être énergiquement rappelés à leurs devoirs.

Beaucoup de personnes s'imaginent que le sommet de la butte Montmartre est le point culminant de Paris. On avait déjà combattu cette erreur. Elle vient d'être mise à nouveau en évidence.

Les ingénieurs de la ville, chargés de la vérification des repères de nivellement, viennent, en effet, de constater que le point le plus élevé de Montmartre

Les ingénieurs de la ville, chargés de la vérification des repères de nivellement, viennent, en effet, de constater que le point le plus élevé de Montmartre

Les ingénieurs de la ville, chargés de la vérification des repères de nivellement, viennent, en effet, de constater que le point le plus élevé de Montmartre

Les ingénieurs de la ville, chargés de la vérification des repères de nivellement, viennent, en effet, de constater que le point le plus élevé de Montmartre

Les ingénieurs de la ville, chargés de la vérification des repères de nivellement, viennent, en effet, de constater que le point le plus élevé de Montmartre

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 29

L'Hermine de Coëtmor

Par L. DE KERLOIS

Bientôt, affolé, terrifié, il sortit en courant du manoir, et, gémissant de la fièvre, il regagna péniblement Tréboulle.

Chassé, toujours chassé par vous, maudits, se disait-il, mais ma vengeance est là, je la savoure. Par moi, par le seul fait de ma volonté, le dernier de votre race exécuté se meurt, déshonoré, dans les fers, sous la livrée du forçat; le vieux marquis languit dans son humiliation, et sa fille voit sa beauté et sa jeunesse se flétrir par les angousses et les privations. Mais mon cœur a soif de haine et de vengeance, ils ne souffriront jamais assez pour me faire goûter un seul instant de bonheur.

Du reste, ses ignobles compagnons semblaient s'être donnés la main pour ne lui laisser aucune minute de repos. Depuis le jour où Max avait commis l'impudence d'acheter le manoir, il avait dévoué aux yeux de ses complices le chiffre considérable de sa fortune et ceux-ci, au nom du règlement de leur société, venaient réclamer leur part de cette abondance de biens que pendant si longtemps Mordant leur avait cédé.

— Nous l'avons aidé dans ton crime, la moitié des bénéfices nous revient, répétaient-ils sans cesse. Et ils le poursuivaient, le menaçant, en cas de résistance de tout dévoiler à la justice.

— Tu sais, disaient-ils en ricanant, les témoins ne manquent pas parmi nous, et si tu ne déles pas les cordons de ta bourse, ta tête ne restera pas longtemps sur tes épaules.

Alors Max, après avoir envoyé une forte somme à l'étranger, où il comptait se réfugier un jour, donna à ses compagnons l'or qu'après de longs et persévérants efforts il avait fini par s'extraire au marquis.

Mordant tremblait, lorsqu'un pas lourd résonnait dans son escalier. — Ce sont eux encore; heureusement, il ne connaissait pas mon magot de réserve, disait-il avec effroi. S'ils pouvaient disparaître, je jouirais en paix de mon triomphe, et personne ne connaîtrait mon secret.

— Tu ne parleras plus, fit-il en ricanant, tandis qu'un hurlement, suivi du bruit sourd d'un corps s'écrasant sur le roc, couvraient ses paroles.

Et aussi calme, aussi paisible que s'il eût fait une simple promenade, Mordant entra chez lui. Malgré ses blessures terribles, Job n'était pas mort, et sa chute l'avait complètement dégrisé.

— Prends garde à toi, Max, car je t'ai reconnu et je me vengerai, murmura-t-il. L'ivrogne essaya de faire un mouvement qui lui arracha un hurlement de douleur, et furieux de son impuissance, vaincu par la souffrance, il laissa retomber sa tête sur la pierre; son regard ardent parcourut l'horizon, où il n'aperçut aucun être humain.

Les heures passaient, et Job, comprenant toute l'horreur de sa situation, faisait en vain des efforts inouïs pour se redresser. — Je ne puis me relever, je suis

activité sur l'industrie bretonne. Quel de plus admirable que les dentelles de Plouhinec, Pont-Avé, Loc-Tudy ?

Comment devant un tel renouveau, ne pas garder à la Bretagne, une affection toute spéciale et un invincible attachement.

Et par-dessus tout, Bretons de Vannes, de Tréguier, Lorient et Cornouailles, soyons fidèles au vieux parler de nos pères ! C'est là le miroir de notre âme, et la plus complète expression de notre pensée.

Avec elle, nous n'oublierons jamais notre Pays :

Keñt a ma veso buhe en oun, Va c'houn a oeso evit va bro !

Après M. de l'Estourbeillon, M. Jean Franc, chansonnier de l'Opéra, se fait entendre avec succès, dans quelques-uns de ses ouvrages. Puis, c'est le tour d'Edmond Kout-Skau, et de sa charmante femme, Mme Kout-Skau, qui interprètent « Amzer er Jenez » de Jaber Gléan. Toutes nos félicitations au chanteur aérien, et à sa gracieuse partenaire qui n'a pas craint d'affronter les feux de la rampe malgré une certaine timidité. Cette timidité allait se rassurant elle-même, pour faire place à un naturel exquis !

M. de Chamallard, l'orateur de la soirée, est ensuite présenté au public par M. de l'Estourbeillon. D'une voix forte et bien timbrée, le sympathique sénateur du Finistère se déclare très fier d'être appelé à l'honneur de parler devant une assemblée aussi choisie. Il fait justice du préjugé qui consistait à ne voir dans les régionalistes que des séparatistes.

La Bretagne a donné assez de preuves de dévouement à la cause française, et par ce temps, où tant de gens s'aiment à mentir, ce n'est pas trop pour les Bretons d'aimer leur pays !

Puis, venant de la vie de son sujet, l'orateur, fait de la « Famille bretonne » une étude plus juste. Il la montre appuyée sur le culte des morts, se perpétuant par la tradition et la fidélité aux usages anciens. Il la montre pratiquant des longtemps la mutualité et l'égalité.

Il conseille aux bretons de n'être pas des déracinés sur leur propre sol, ceux qui, moins exilés, employés ou soldats, tendent de toutes leurs forces à reconstituer le foyer familial par de nouvelles alliances en pays étranger. Il veut surtout qu'ils ne se laissent pas dominer par le monstre de l'allocoïlisme.

Des applaudissements nourris saluent la péroraison de M. de Chamallard.

L'assistance se retire fortement impressionnée par ces paroles et ce spectacle si bretons, et se donne rendez-vous au lendemain.

En une salle de classe vaste et aérée, les congressistes se pressent dès 8 h. 1/2. M. de l'Estourbeillon monte au fauteuil de la présidence et déclare ouverte la 9^e session de l'U. R. B.

Prennent place au banc des assesseurs, Mme Jacob, MM. l'abbé Le Clerc, professeur de langue bretonne au collège N.-D. de Guingamp, Languet et Le Strat.

Le Président lit les lettres d'excuses de MM. Kerivil, ancien président, retenu par la maladie ; de Rostays, ancien président ; Le Goude, de Tréhan, député ; abbé Guillerm, vicaire d'Arguel-Armel ; Paillard, de l'Union Régionaliste Lorraine ; Dr Sagory, médecin à Moncontour ; de la Guichardière, Morvan-Gohel publiciste ; Lajal, imprimeur à Morlaix ; Achille Le Roux, de Lannion ; de l'Isle, conservateur du Musée archéologique de Nantes ; Martin, de Lannion.

Une classification est faite des divers rapports qui seront lus et étudiés au courant de nos séances de travail. Ces ordres du jour sont rapidement dressés et la parole est donnée à M. Choleau pour son mémoire sur la concurrence faite aux petits commerçants détaillants par les puissantes Sociétés de Timbre et Timbres primes, d'épargne, rabais, coupons de rente, billets kilométriques.

Après avoir déploré la mauvaise organisation des petits commerçants, incapables de s'unir pour défendre leurs intérêts, M. Choleau donne lecture de l'exposé du projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre par MM. Gervais, Maujan, Messimy. Il donne l'avis de plusieurs sociétés commerciales, l'avis contradictoire des Sociétés de Timbre et de l'Union des commerçants de la Chambre de Commerce de Rennes sur la motion de M. Le Coq le très actif président de l'Union du Commerce et de l'Industrie de Rennes, avis que le projet de loi de MM. Maujan et Messimy soit voté en ce qui concerne l'interdiction d'émettre des timbres de primes de toutes espèces, les commerçants restent libres de délivrer eux-mêmes des primes à leurs seuls clients en raison même de leurs achats.

L'assemblée applaudit au discours de M. Choleau et se rallie à ses desiderata.

On lit le Mémoire de M. Gallier, sur l'Art Breton, au point de vue décoratif. M. Gallier voudrait que les Barmes, les Lettres, les Archéologues, consacrent tous leurs efforts à la résurrection de l'Art Celtique, en l'adaptant aux nécessités de la vie actuelle. Il désire voir fonder une « Revue de l'Art Celte ».

M. de l'Estourbeillon fait observer que la création d'une telle revue, répondrait au vœu de tous. Mais la question financière s'oppose à son exécution.

M. Ch. Brun président de la F. R. F. fait observer qu'il y a une tendance générale à professionnaliser l'enseignement. Ne pourrait-on émettre ce vœu :

Le Congrès de l'U. R. B. souhaite que l'Enseignement professionnel des Ecoles de l'Etat, aussi bien que celui des Ecoles libres, soit orienté dans le sens des industries locales (broderies, dentelles, sculptures, etc.).

On pourrait peut-être créer un Musée régional, où une exposition roulante comme en Limousin.

Sur la proposition de M. Ch. Brun, secondé par M. de l'Estourbeillon, une commission est nommée pour s'occuper avec le T. C. de France, sur le point de savoir s'il n'y aurait pas moyen de prendre une ligne de conduite commune, et de lier son action en vue de l'encouragement à donner à l'art régional, étant bien entendu, que notre concours se limiterait à la Bretagne.

M. Ch. Brun, rappelle que le grand concours d'architecture institué par le T. C. de France, décerna le 1^{er} prix à un hôtel d'Anvers construit selon le goût avoué.

L'Assemblée est heureuse de rendre hommage au T. C. de France qui ne craint pas en toute occasion de se montrer l'implacable adversaire de la banalisation parisienne.

Cette Commission est composée de MM. Ch. Brun, Jaffrenou, De Laigüe et Coniac. MM. de l'Estourbeillon et Evén dépeignent les concours d'architecture créés spécialement pour le pays de Tréguier, n'ont eu aucun succès. Trop souvent les artistes locaux ignorent nos intentions. Il faudrait désormais que les membres de l'U. R. B. voulaient bien les rappeler en temps voulu aux artisans du lieu de leur domicile.

Par contre le concours de sculpture sur bois, a produit un véritable chef-d'œuvre. C'est une cheminée celtique, créée sur l'ordre de M. La Roche, par un simple ouvrier vannetais, M. Léon Clément. Les photographes qui l'ont fait circuler, nous montrent une sorte de rétable à panneaux sculptés dans le genre breton et présentant dans ses médaillons, les armes des cinq nations celtiques et celles de la ville de Vannes. M. Jos Parker, en critique un peu les chapiteaux, où il croit reconnaître un peu de Corinthe. Mais les gens qui se comportent ainsi, ont entièrement perdu le goût de notre sympathique vice-président. Le Congrès fait écho à ce jugement.

Des félicitations sont votées à M. Clément pour son beau travail, qui lui vaut un prix de 50 francs, et un chaleureux merci est envoyé à M. Laroche, le promoteur de cette pièce unique.

Le Président lit ensuite une étude sur Carnac du conventionnel Beaudouin de Maison-Blanche. Cette étude est communiquée par M. Martin, de Lannion.

Moins pompeux que ne l'est généralement le style de cette époque, celui du citoyen Beaudouin ne se perd pas en descriptions. Il a fait une étude sincère. Mais il lui de la science historique de son époque qui n'était pas une science, d'ins linguistique qui n'était rien au mérite des Travaux de la Tour d'Avrigny ou d'un Doric, Beaudouin voit partout le mot *Garn* jusque dans le mot d'Erveven !

Des remerciements sont adressés à M. Martin pour sa pittoresque évocation.

M. Choleau se plaint ensuite que l'Administration des P. T. T. n'a pas eu l'air de lui faire payer une taxe supplémentaire pour une carte postale où la simple formule de politesse n'excédait pas cinq lignes était écrite en breton !

M. Boucher des Pares fait observer que c'est d'autant plus vexatoire, que le Breton pas plus que le Provençal, le Flamand ou le Basque, ne peuvent être assimilés à des langues étrangères, puisqu'ils sont parlés en France, et dans les *Préparés*.

M. de l'Estourbeillon rappelle que dernièrement, le directeur des Postes d'Avrigny refusait de lui prendre une dépêche rédigée en breton, sous prétexte que ne contenant pas cette langue, il ne pouvait se rendre compte de la valeur des mots, et qu'il fallait la lui traduire. Ce à quoi, notre président ayant opposé une énergique dénégation, il en fut immédiatement référé à la Direction générale à Nantes. Le directeur d'Avrigny fut blâmé.

M. Choleau dépose sur le bureau le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Considérant que le transport des correspondances constitue une industrie nettement déterminée, que l'Etat, en s'assurant le monopole de cette industrie, assume par là même toutes les obligations inhérentes aux entreprises privées.

« Considérant qu'il est du devoir des commerçants de se mettre à l'entière disposition de leurs clients, de rechercher leurs goûts, leurs préférences, d'éviter autant que possible tout ce qui serait de nature à les froisser.

« Considérant que les industriels intelligents possèdent des employés connaissant plusieurs langues, capables par suite de servir les clients de tous pays.

« Considérant que la langue bretonne parlée et écrite par plus de 2.000.000 de français, ne saurait, sans faire gravement injure à tout un peuple, être assimilée à une langue étrangère.

« Considérant que les Bretons supportent plus de charges que les autres français, en raison de leur population plus dense, que d'ailleurs, payant les impôts comme les autres, ils ont droit au respect de leurs coutumes nationales et de leur langue signifiant distinctes de leur race.

« Considérant que la France républicaine ne saurait, sans déchoir, se montrer moins libérale vis à vis de la nation bretonne que l'Angleterre monarchique envers les Gallois ou l'Autriche Russe envers la Pologne.

« Considérant que logiquement les fonctionnaires envoyés en Bretagne, en raison des multiples services auxquels ils sont astreints devraient pouvoir renseigner leurs clients dans la langue parlée par ceux-ci.

« Considérant que la connaissance de la langue bretonne par les employés des Postes favoriserait beaucoup le mouvement des correspondances, augmentant par suite les recettes de l'Etat.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

« Considérant que les Bretons ont le droit de ne pas être considérés comme des peuples de second ordre, et de ne pas être traités comme des peuples de second ordre.

ligions dissidentes, il propose tout simplement de leur donner un abri dans nos Eglises...

Toujours des mots...

A aucune époque de notre histoire, les mots n'ont eu autant de puissance que de nos jours. Dans ce siècle maudit et séculaire, on a vu des hommes...

La République qui, comme son nom l'indique, devrait être la chose de tous, ils en ont fait leur chose particulière, et quand à la Liberté, à l'Égalité et à la Fraternité...

Le division l'est bien leur mot d'ordre, et la maxime à leur pour régnant, empruntée, implicitement du moins, par eux à je ne sais quel monarque, est bien leur règle de conduite...

Il est plaisant de penser que tel politicien arrivé au sommet, en logorant le peuple, en lui promettant le partage des biens et en faisant miroiter devant ses yeux naïfs les délices d'un paradis terrestre imaginaire...

Mon Dieu ! si nos gouvernements étaient sûrs de former pour eux et leurs descendants des dynasties de grands chefs et de grands rois, sans avoir à redouter les caprices ou les colères populaires, ils prendraient facilement leur parti d'un socialisme effectif...

Les fonctionnaires nationaux, de s'acquitter d'une tâche servile et arbitrairement imposée. Mais, malheureusement, il faut du compte avec les fluctuations de la fortune et les hasards de la vie...

Concours Agricoles. — Le 1er concours agricole annuel aura lieu à Carhaix le mardi 2 octobre, à 11 h. du matin sur la place de l'Église...

Concours de Penthières. — Voici le résultat du concours de penthières qui s'est tenu à Carhaix, le 20 septembre...

Passage de troupes. — Le 19e Régiment d'Infanterie, caserné à Brest, revenant des manœuvres, a séjourné dans notre ville mardi et mercredi...

sur le Champ-de-Bataille et ont défilé devant la statue de la Tour d'Anvergée. Le soir, une retraite aux flambeaux en musique a parcouru les rues de la ville...

Le progrès agricole. — Une nouvelle battisse a été expérimentée la semaine dernière au village de Kergorvo, en Plouguergat, chez M. Jean-Louis Conan, cultivateur...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Incendie. — Mardi, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré au village de St-François, en St-Hermin. Le feu, qui s'était d'abord déclaré dans une meule de paille, se communiqua rapidement dans une meule de foin placée à proximité...

Un Préjugé de moines

Que, de personnes, pensant ne jamais guérir, continuent à souffrir des bronches et des poumons. Il suffit cependant, pour éprouver un soulagement immédiat et guérir progressivement, de faire usage de cette merveilleuse Poudre Louis Legras, qui calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques. Une boîte expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à M. Louis Legras, 130, B^e Magenta, à Paris.

Leon

MONTRIOLEZ

Darvoud skrivins. — Ar Pont-Bellec a zo eun tam bihan uhelloc'h evid gar Montriolez, en Sant-Martin divar ar Meaz. Dirgevnez 7 euz ar miz ma, da 5 eur, an Itron Laurent a oa just o pouez pignat er eur charabanc, asamblez eunt e mab Per, ar Saliouez vihan, 7 via, hag an Dangyeuz vihan 10 via. Eur vreg all a oa c'hoaz gant. O tremenez var ar pont ar miz a souzaz a dreon. Ar vreg all a zo a ziskennaz evid checha var e benn ha kas anean aruk, meuz na reaz nemm kila mia ouz miu, kement ma heurtaz rust penn a dreon ar vreg ouz glejor ar pont-ze, pere a oa bresk o veza ma oant en polin. Hag ar barnier a dorraz var led ar wetur. Petra c'hoarvezaz ? Skrijus eo, o veza, ma ne oa ken harp d'ar wetur, houma a zelc'haz hent-ha klao ! a eil-pennaz var al linaz souz-houarn, deud 15 mètr uhelloc'h. An drama a oa digouezet buannoeh evid klao. Ar vreg a oa diskennet evid checha penn ar mizc'h ne deuz ket var e zroug, meuz na pevar all a varvez en eur mao horrupl. O entraillou a c'hoarve al linaz var hed meur a garread. Ar mizc'h a oa gant stripou gantian hag ar wetur a oa brizillet. An Dangyeuz vihan a oa kouezet just var bek lein er postik-orel, hag a oa bet toutlet er c'horz treidreuz. Tri euz an dud maleituz a varvez en eur neubud minotou, unan a vezaz pemp minot.

Patronage de Landerneau. — Voici le programme de la séance qui sera donnée au Patronage des vacances de Landerneau, sous la présidence de M. le Chanoine Fleury, curé-doyen de ce lieu. Les petits conscrits de Landerneau, s'agit de comités, interprète par MM. Vaillant, Kernis, Boulch, Bliouet, Castel, Leroy, Le Hir, Bodénès, Clairon, Laurynez, Famille et Patronage, Abbé Guéguen, Fine Carotte, farce militaire interprétée par MM. Lhericant et Grall; Tirage de la loterie à 0 fr. 40 le billet; Les deux petits braconniers, saynète comique interprétée par MM. Grall, Boulch et Leroy; Tirage de la loterie des enfants du patronage; Romingrois en correctionnelle, opérette enfantine en 1 acte, interprétée par MM. Castel, Clairon, Kernis, Boulch, Bliouet, Leroy, Bodénès. N. B. Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

Patronage de Landerneau. — Voici le programme de la séance qui sera donnée au Patronage des vacances de Landerneau, sous la présidence de M. le Chanoine Fleury, curé-doyen de ce lieu. Les petits conscrits de Landerneau, s'agit de comités, interprète par MM. Vaillant, Kernis, Boulch, Bliouet, Castel, Leroy, Le Hir, Bodénès, Clairon, Laurynez, Famille et Patronage, Abbé Guéguen, Fine Carotte, farce militaire interprétée par MM. Lhericant et Grall; Tirage de la loterie à 0 fr. 40 le billet; Les deux petits braconniers, saynète comique interprétée par MM. Grall, Boulch et Leroy; Tirage de la loterie des enfants du patronage; Romingrois en correctionnelle, opérette enfantine en 1 acte, interprétée par MM. Castel, Clairon, Kernis, Boulch, Bliouet, Leroy, Bodénès. N. B. Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

Patronage de Landerneau. — Voici le programme de la séance qui sera donnée au Patronage des vacances de Landerneau, sous la présidence de M. le Chanoine Fleury, curé-doyen de ce lieu. Les petits conscrits de Landerneau, s'agit de comités, interprète par MM. Vaillant, Kernis, Boulch, Bliouet, Castel, Leroy, Le Hir, Bodénès, Clairon, Laurynez, Famille et Patronage, Abbé Guéguen, Fine Carotte, farce militaire interprétée par MM. Lhericant et Grall; Tirage de la loterie à 0 fr. 40 le billet; Les deux petits braconniers, saynète comique interprétée par MM. Grall, Boulch et Leroy; Tirage de la loterie des enfants du patronage; Romingrois en correctionnelle, opérette enfantine en 1 acte, interprétée par MM. Castel, Clairon, Kernis, Boulch, Bliouet, Leroy, Bodénès. N. B. Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

Patronage de Landerneau. — Voici le programme de la séance qui sera donnée au Patronage des vacances de Landerneau, sous la présidence de M. le Chanoine Fleury, curé-doyen de ce lieu. Les petits conscrits de Landerneau, s'agit de comités, interprète par MM. Vaillant, Kernis, Boulch, Bliouet, Castel, Leroy, Le Hir, Bodénès, Clairon, Laurynez, Famille et Patronage, Abbé Guéguen, Fine Carotte, farce militaire interprétée par MM. Lhericant et Grall; Tirage de la loterie à 0 fr. 40 le billet; Les deux petits braconniers, saynète comique interprétée par MM. Grall, Boulch et Leroy; Tirage de la loterie des enfants du patronage; Romingrois en correctionnelle, opérette enfantine en 1 acte, interprétée par MM. Castel, Clairon, Kernis, Boulch, Bliouet, Leroy, Bodénès. N. B. Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

Patronage de Landerneau. — Voici le programme de la séance qui sera donnée au Patronage des vacances de Landerneau, sous la présidence de M. le Chanoine Fleury, curé-doyen de ce lieu. Les petits conscrits de Landerneau, s'agit de comités, interprète par MM. Vaillant, Kernis, Boulch, Bliouet, Castel, Leroy, Le Hir, Bodénès, Clairon, Laurynez, Famille et Patronage, Abbé Guéguen, Fine Carotte, farce militaire interprétée par MM. Lhericant et Grall; Tirage de la loterie à 0 fr. 40 le billet; Les deux petits braconniers, saynète comique interprétée par MM. Grall, Boulch et Leroy; Tirage de la loterie des enfants du patronage; Romingrois en correctionnelle, opérette enfantine en 1 acte, interprétée par MM. Castel, Clairon, Kernis, Boulch, Bliouet, Leroy, Bodénès. N. B. Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

Patronage de Landerneau. — Voici le programme de la séance qui sera donnée au Patronage des vacances de Landerneau, sous la présidence de M. le Chanoine Fleury, curé-doyen de ce lieu. Les petits conscrits de Landerneau, s'agit de comités, interprète par MM. Vaillant, Kernis, Boulch, Bliouet, Castel, Leroy, Le Hir, Bodénès, Clairon, Laurynez, Famille et Patronage, Abbé Guéguen, Fine Carotte, farce militaire interprétée par MM. Lhericant et Grall; Tirage de la loterie à 0 fr. 40 le billet; Les deux petits braconniers, saynète comique interprétée par MM. Grall, Boulch et Leroy; Tirage de la loterie des enfants du patronage; Romingrois en correctionnelle, opérette enfantine en 1 acte, interprétée par MM. Castel, Clairon, Kernis, Boulch, Bliouet, Leroy, Bodénès. N. B. Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

Patronage de Landerneau. — Voici le programme de la séance qui sera donnée au Patronage des vacances de Landerneau, sous la présidence de M. le Chanoine Fleury, curé-doyen de ce lieu. Les petits conscrits de Landerneau, s'agit de comités, interprète par MM. Vaillant, Kernis, Boulch, Bliouet, Castel, Leroy, Le Hir, Bodénès, Clairon, Laurynez, Famille et Patronage, Abbé Guéguen, Fine Carotte, farce militaire interprétée par MM. Lhericant et Grall; Tirage de la loterie à 0 fr. 40 le billet; Les deux petits braconniers, saynète comique interprétée par MM. Grall, Boulch et Leroy; Tirage de la loterie des enfants du patronage; Romingrois en correctionnelle, opérette enfantine en 1 acte, interprétée par MM. Castel, Clairon, Kernis, Boulch, Bliouet, Leroy, Bodénès. N. B. Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

Patronage de Landerneau. — Voici le programme de la séance qui sera donnée au Patronage des vacances de Landerneau, sous la présidence de M. le Chanoine Fleury, curé-doyen de ce lieu. Les petits conscrits de Landerneau, s'agit de comités, interprète par MM. Vaillant, Kernis, Boulch, Bliouet, Castel, Leroy, Le Hir, Bodénès, Clairon, Laurynez, Famille et Patronage, Abbé Guéguen, Fine Carotte, farce militaire interprétée par MM. Lhericant et Grall; Tirage de la loterie à 0 fr. 40 le billet; Les deux petits braconniers, saynète comique interprétée par MM. Grall, Boulch et Leroy; Tirage de la loterie des enfants du patronage; Romingrois en correctionnelle, opérette enfantine en 1 acte, interprétée par MM. Castel, Clairon, Kernis, Boulch, Bliouet, Leroy, Bodénès. N. B. Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

Patronage de Landerneau. — Voici le programme de la séance qui sera donnée au Patronage des vacances de Landerneau, sous la présidence de M. le Chanoine Fleury, curé-doyen de ce lieu. Les petits conscrits de Landerneau, s'agit de comités, interprète par MM. Vaillant, Kernis, Boulch, Bliouet, Castel, Leroy, Le Hir, Bodénès, Clairon, Laurynez, Famille et Patronage, Abbé Guéguen, Fine Carotte, farce militaire interprétée par MM. Lhericant et Grall; Tirage de la loterie à 0 fr. 40 le billet; Les deux petits braconniers, saynète comique interprétée par MM. Grall, Boulch et Leroy; Tirage de la loterie des enfants du patronage; Romingrois en correctionnelle, opérette enfantine en 1 acte, interprétée par MM. Castel, Clairon, Kernis, Boulch, Bliouet, Leroy, Bodénès. N. B. Les portes seront rigoureusement fermées à 4 heures.

Treger

LANDREGER

Société. — Eur bugel iouaouk, e hano Luron oajet a seiz vloaz, a oa o kemer eur « bain » dirag e vamm en ster ar Jaody. Souden hen a gollaz troad. E vamm pehini hengweal an em daolazen dour evit sovetei he mabik, mez houman ha na ouie ket neual vije bet heuzet paneved an Aotrou Patoiseau, gwared-morae, pehini a zaillaz en eur vag, hag a zo bet evuruz awalc'h evit sovetei ar vamm hag ar bugel.

Maro Prout. — Ar 6 a viz gwengolo, eun den hanvet Ar Chevalier, o labourer war leur o dorra ed gant eur vaper a oa okupet o tougen plous. A greiz labourer a kouezaz d'an douar. Ar re-all a dostezaz an prim, meuz na zihalane ken. Maro oa, skolet souden gant eur voaziet torret en dro d'e gallon e vez grezet anevism anei. Ar Chevalier oa dimeet hep bugale a oajet a eiz via a daou-ugent.

Le monument de Jean-Louis Hamon. — Dimanche dernier, 9 septembre, a eu lieu dans la petite ville bretonne de Plouha, l'inauguration d'un monument à la mémoire de Jean-Louis Hamon, peintre, né à Bréhec. Hamon quitta Bréhec à l'âge de neuf ans. Il y retourna plus, ou très rarement; on y avait perdu son souvenir. Heureusement la piété attentive de Mlle Hamon, veillante, et quelques années après la mort de l'artiste, sa sœur faisait poser sur les murs de la pauvre chaumière où il était né, une plaque de marbre blanc avec cette inscription très simple : « Ici est né, le 5 mai 1821, Jean-Louis Hamon, peintre. Ce sont les Bleus de Bretagne qui ont pris l'initiative des belles fêtes qui célébraient l'artiste et de la Bretagne républicaine; l'autre jour la mémoire de l'excellent artiste, dont le père fut, comme l'a écrit lui-même, J.-L. Hamon, le dernier des chouans. Sa condamnation à mort était son titre de gloire. Le nouveau monument est dû au ciseau du sculpteur L'Exhamer. Il se dresse au fond de la place, près de l'église, en face de la porte de Pléguen. Il porte les inscriptions suivantes : sur sa face antérieure : « Au peintre Jean-Louis Hamon, ses compatriotes et ses admirateurs » et, sur sa face postérieure : « Ce monument est dû à l'initiative des Bleus de Bretagne ». M. Dujean-Beaumetz, sous secrétaire d'Etat aux beaux-arts, présidait la cérémonie.

Plusieurs orateurs ont fait l'apologie de l'artiste et de la Bretagne républicaine; puis la fête s'est terminée par des danses très animées au son du binou.

Tan gwall. — An tan a neuz devez, en Plouaret, tier hag eost. Ar c'hollou a zav da 4.570 lur gant asuraz.

Ar pardon. — Disul diveza eo bet liod kaer gouel Sant-Modéz, paeron Lanvodez. An iliz koz a oa kempennet euz ar brava, ha skouder ar zant binniget memez tra. Kalz a belerined a oa diradet d'ar pardon, darn evit tregrekaat ar Zant, darn-all evit gouleuz e vennoz warn e var o bugale er zervich var douar pe var vor.

En prou an oferen bred a zo bet graet eur brezeg gant meurbeud var buez ar Sant brudet ma a nevoa kuitaet bro Iverzon en Bro-Zaoz, vit dont da Sklerigoni hon zud-koz, brema zo tost da bemzek kant via. Nimp eta a dle d'oc'h stalard ha kalonek euz ar Relijion bet disket gwechall d'ho zadou gant ar Sant binniget-ma. Goude ar gouperou eur brosezion devez ar c'hoant a neuz bet lecl'h. Tud a vor a leiz a heuilie an

CE QUE DIT UN MILLIARDAIRE

La longue réclame fut l'une des sources de ma richesse.
Faitte de façon régulière dans les journaux de la région, elle agit comme ces remèdes qui ne guérissent leur malade que par un usage continu et régulier: la réclame développe le commerce et fait connaître les maisons: si son effet n'est pas toujours immédiat, il est assuré tôt ou tard.

Les Broyeurs d'Ajones
HACHE-PAILLE

TANVEZ-LEVER & Fils

Usines Hydro-Électriques de la Tourelle et Pont-Ezer
GUINGAMP sont reconnus les meilleurs

Catalogue franco

CONCOURS SPÉCIAUX:
1870, Quimper, Médaille d'Argent.
1880, Rennes, Médaille d'Argent.
1883, Vannes, Médaille d'Or.
1906, St-Brieuc, Médaille de Verm. (1er prix)

Représentant pour la Région de Carhaix:
F. AUFFRET, Grande-Cour

EXPERTISES

pour Partages et Renables ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE, LES ACCIDENTS ET SUR LA VIE
Représentation des meilleurs Maisons de Vins et Spiritueux "FINE REDEMPTOR"
MACHINES AGRICOLES MARÉCHAL

François HERVÉ
Propriétaire-Cultivateur
LA CHAPELLE-NEUVE par Plougonver (Côtes-du-Nord)

Henri BAVARD
DENTISTE
2, Place Thiers, à MORLAIX
Visible tous les jours non fériés de 9 à 5 heures.

Var ar Marc'hallach'
Ar c'houriou komparachet en seiz kear

Table with 8 columns: Kerez, Montroulez, Landern, Gwongamp, Komperlé, Gourin, Kastellin. Rows list various agricultural products and their prices per kilo.

PASTILLES GÉRAUDEL
Ce dicton populaire, qui a fait le tour du monde, a définitivement consacré l'efficacité des
PASTILLES GÉRAUDEL
Souveraines pour guérir: Rhume, Toux nerveuse, Bronchite, Laryngite, Enrouement, Irritation de Poitrine, Catarrhe, Asthme, etc.

Le Meilleur FIL, LIN extra 60
MARQUE: AU 1er CARRILLON DE FRANCE
3 mètres Garantis GRAND TEINT
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
Le réclamer dans toutes les bonnes merceries

ART BRETON
TOUT LE MOBILIER
Créations-Exécution
ELY-MONBET
Château de CAUREL (C.-du-N.)

GRAND HOTEL DE BRETAGNE
le plus rapproché de la gare
10, rue Victor Massé - LORIENT
TENU PAR
Mme LE CONTE-BOZELLE
Garages. - Confort moderne. - Téléphone: 65. - Bains. - Chambres noires. - Omnibus à tous les trains.

CHANSONS POPULAIRES BRETONNES
AUTHENTIQUES
par MM. GUILLERM et HERRIEU
Recueil de Mélodies bretonnes avec la musique de chant, paroles bretonnes et traduction française.
Le Recueil: 2 fr. net
Chaque mélodie, chant, paroles bretonnes et françaises avec accompagnement de piano 0 fr. 75.
A. DAVID, Editeur de Musique - QUIMPER

PLUS DE FUMÉE dans les APPARTEMENTS

Par le défumage
SYSTÈME PITON s. g. d. g.
LOUIS BANIEL
Entrepreneur
à CARHAIX (Finistère)
a l'honneur d'informer le public qu'il est pour l'arrondissement de Morlaix et l'arrondissement de Châteaulin, le seul concessionnaire du système PITON.

Grand Hotel de la Tour d'Auvergne
CARHAIX
J. ADAM, Propriétaire
Correspondance du Touring-Club Anglais et du Touring-Club de France.
Table d'Hôte à toute heure
Garage pour vélos; Pôsses pour automobiles; Omnibus à tous les trains; Voitures de louage.
Brezonek a gomzer
ENGLISH SPOKEN
A very comfortable Hotel for travellers
Moderate fares

ERWAN HERNOT
Kizeller Kalvarion
KROAZIOU HA MEIN-BEZ
War ar Men-enerez
Ha war ar Marbr;
Bet Medaiernet
SEIZ GWEC'H WARNUGENT;
RU LANNDREGER
LANNHUON
Kalvar Lanndreger ha Kalvar ar Vretoned en Lourd a zo deul er-meaz deuz T'HERNOT.

GRAND CHOIX D'ARMES
COUTELLERIE
Nouvelles MACHINES à COUDRE DE PRÉCISION
à Navette Rotative GRITZNER
GARANTIE SÉRIEUSE
MARIE AINÉ
Place Emile-Souvestre et 1, Rue P.-M.-Notre-Dame
MORLAIX (Finistère)

Construction Agricole de Landerneau
E. BELBÉOCH Ingénieur-Constructeur
BRABANTS
PERFECTIONNÉS BREVETÉS.
Herses Canadiennes et à Hérisson
EXTIRPATEURS A DENTS FIXES ET A DENTS FLEXIBLES
Houes et Semoirs extensibles
BROYEURS - HACHE-PAILLE
Toutes mes Charrues EMIETTEUSES ont le corps en acier trempé, et les versoirs à écartement variable; la glissière en acier plat. Comme travail elles sont absolument supérieures à toutes les charrues connues. (Demander les références.) - Représentant à Carhaix: Louis LE BESCOND.
HORS CONCOURS: Exposition Nationale de Pontivy (2 Novembre 1905)

Machines à tricoter
De tous Systèmes
APPRENTISSAGE GRATUIT
Facilité de Paiement
Mme CORBEL
6, Rue Longue de Bourrette, 6
MORLAIX
(Voir les Modèles au Magasin)

LA TERRE
On vient de lancer un nouveau globe terrestre d'une rigoureuse exactitude, qui répond à tous les desiderata par les renseignements extrêmement complets qu'elle donne.
Ses avantages pratiques sont multiples: limitation en couleur des pays et des chemins de fer; routes internationales; principales villes de France et du monde; points de repère sur la carte la situation cherchée, lignes de bateaux, ports, etc. Le tout d'une très grande clarté et d'un emploi des plus faciles.
Ce globe a une supériorité précieuse sur tout ce qui s'est fait jusqu'ici: elle est imprimée sur toile caoutchoutée. Qu'elle soit à la longue poussée et sale, un coup d'éponge et elle reprend son neuf. Voilà un très appréciable avantage de durée.
Ce globe fort joli convient à tout le monde: aussi bien au commerçant qu'au père de famille, au militaire, qu'à l'instituteur, pour l'instruction comme pour l'agrément et nous n'hésitons pas à le recommander chaudement: il mesure 1 mètre de circonférence: son prix est de 25 francs, mais on peut, actuellement, en souscrire son neuf, pour quinze francs. Le demander pour ce prix au journal AR BOBL, dans les bureaux duquel on peut le voir, et en envoyer le montant en mandat-poste.
Toutes les expéditions sont faites franco GARE la plus rapprochée. Prière de nous l'indiquer.

Magasins d'Habillements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
AU PHARE - MORLAIX
MAISON DE CONFIANCE
Vendant à prix fixe et le meilleur marché
GRANDE MISE EN VENTE
des Nouveautés de la Saison.
Vêtements Complètes pour Hommes et Jeunes Gens
IMMENSE ASSORTIMENT
de Costumes pour Enfants de 3 à 12 ans
Rayon spécial de Costumes pour Première Communion
CHEMISERIE, CHAUSURES et CHAPELLERIE
Au Phare - MORLAIX - Au Phare
GRANDE CHEMISERIE PARISIENNE
Place Thiers, MORLAIX
GRANDE MISE EN VENTE DES ARTICLES D'ÉTÉ
Nouveautés de la Saison
Rayons spéciaux: Chemisier, Bonneterie, Ganterie, Chaussures toutes faites et sur Mesures, Outils et Chaussures de flanelle.
Le Rayon le plus complet de Faux-Cols et Cravates de toute la Région
GRANDE CHEMISERIE PARISIENNE - MORLAIX

Supériorité des Eaux-de-Vie
Ancienne Maison E. ESSEUL, fils
DU PENHOAT et BERNARD
PAIMBŒUF (Loire-Inférieure)
Cette Maison se recommande à la confiance, par les nombreuses récompenses obtenues dans les Concours où elle a exposé les Eaux-de-vie supérieures, type Cognac de sa distillation spéciale. Malgré leur prix très modéré, leur qualité incontestable place, en effet, ces Eaux-de-vie supérieures au rang des types Cognacs et Armagnacs d'un prix beaucoup plus élevé.
Expédition franco gare acheteur par fûts de 30 litres au minimum.
Demander prix et échantillons.

COMPAGNIE D'ASSURANCES
"LE SOLEIL"
44, rue de Châteaudun, PARIS
INCENDIES, VIE et ACCIDENTS
Représentant: SAMUEL PALIERN, négociant en vins et spiritueux, à Gourin et Agent Général pour les cantons de Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat et Châteauneuf.
Des Agents sérieux sont demandés.
Bretoned!
Pa iefet da Roazon, diskennet da eva eur bannach'ha da zibri eun tam boued en hostaleri
Prosper ROBERT
CAFÉ BRETON
55, Avenue de la Gare, RENNES
CAFÉ-CONCERT, DE 8 HEURES A MINUIT
Costumes Bretons
POUR HOMMES
COSTUME DE SCAËR
Noir et velours, ou noir et broderies, de 50 à 70 francs le haut de costume. S'adresser à M. EVENOU, drapier à Scaër.
COSTUME DE QUIMPER
Bleu et velours, ou bleu, velours et broderies, de 50 à 70 francs le haut de costume. S'adresser à M. MICHEL LAZ, tailleur au bourg de Coray.
Pour Bragou-Braz de drap et Guêtres, s'adresser à:
Michel LAZ, tailleur à Coray.
GOURVET, au bourg de Gouézec.
Ces costumes sont ceux adoptés de préférence par les Barbes.
TUD DIVAR AR MAEZ
Euz a gantonou
KALLAK ha MAËL-KERAEZ
En ti Louis AR BOULC'H
en parrez PLUSKELLEK, e kafet:
Digoavenezed-Leaz "LISTER"
ha
MEKANIKOU-DORNA
An Aotrone VALLÉE, deuz SAINT-BRIEK
Ar re wella da zorna, krenv, founus, eaz da gas en dro.
Pa'amanchou gant termen, ha mond da blasi ané.

L'ivrognerie n'existe plus
Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.
Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir.
La poudre COZA vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance, car elle produit l'effet merveilleux de guérir l'ivrogne de l'alcool. Elle opère silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé sa guérison.
La poudre COZA a réconcilié des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.
L'institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement à tous ceux qui en font la demande, un livre de renseignements et un échantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.
ECHANTILLON GRATUIT N° 471
Découpez ce coupon et envoyez-le à l'institut à Londres. Lettres à affranchir à 0.25.
COZA INSTITUTE (Dépt. 471.)
62, Chancery Lane, Londres (Angleterre).

VINS
«La meilleure garantie pour vivre vieux c'est de Boire du Vin Vieux.»
Ainsi parlait Rabelais.
Une table sans Bon Vin est un Foyer sans Feu.
MÉFIEZ-VOUS
DES VINS TRUQUÉS & COUPÉS!
Et pour être bien servis
Adressez-vous directement aux Propriétaires de Vignobles.
Monsieur Adémar de MONTEIL à Saint-Etienne-du-Lisse
Castillon (Gironde)
Vous adressera franco en votre gare une barrique d'excellent Vin blanc de ses propriétés de Matheconlon près Sainte-Foix,
pour 90 francs.
et une barrique de Vin rouge, Saint-Emlion Supérieur,
pour 130 francs.
FRAIS A LA CHARGE DE L'ACHETEUR
Garanties sérieuses, Clientèle de confiance en Bretagne.

KAVET EO BET
ar gwella moien, an hini ar muia pratik, hag ar marc'had mata, evid parea d'ar
Paz, Anouedadur,
Klenvejou ar Skevent,
Pistigou, Berr-Alan.
Awalc'h eo kemer eur banne
SIROP CELTIQUE
pehini a zousa en eur ober eun devez d'ar gwasa krogajou paz.
Mammou a famill, pere, glac'haret, a zo en dizesper dre ma n'ellet ket gwellaat d'unan euz ho tud, kemerit kalon!
Redit da di an Apotiker, ha goulennit eur vuredad
SIROP CELTIQUE
Hennez a bareo zur ar c'hlanvour.
Ar Vuredad: 1 Skoed
En ti MOREUL, apotiker, LANNDERNE (Penn-ar-Bed)

Fonderie et Ateliers BOULLÉ
Boulevard National, SAINT-BRIEUC
VALLÉE FRÈRES, INGÉNIEUR E. C. P. Suc^m
Catalogue franco sur demande
Nouveau broyeur d'ajones à 2 coupes
Modèle 1905, h. s. g. d. g.